

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



UN LIBRARY

MAY 23 1975

UN COLLECTION

Distr.
GENERALE
T/PET.10/87
19 mai 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. STEPHEN C. MURRAY (FRIENDS OF MICRONESIA), CONCERNANT
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

FRIENDS OF MICRONESIA

2390 Parker St., No 11
Berkeley, CA. 94704

Datée du 29 avril 1975

Monsieur le Secrétaire du
Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Conformément aux dispositions de la résolution adoptée par la Conférence sur le Pacifique, zone dénucléarisée, tenue à Fidji en avril 1975, l'association Friends of Micronesia, qui représente plus de 3 000 personnes intéressées de très près aux questions concernant la Micronésie, prie le Conseil de tutelle de demander au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'annuler le plébiscite prévu aux îles Mariannes septentrionales le 17 juin 1975.

Compte tenu des demandes déjà faites par le Conseil de tutelle aux Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre fin aux négociations séparées avec les îles Mariannes septentrionales, compte tenu de l'absence de tout contrôle officiel du plébiscite par les Nations Unies (le commissaire du plébiscite doit être nommé par le Président des Etats-Unis), et étant donné enfin que le projet de Pacte de Commonwealth 1/ n'a été publié ni en chamorro ni en carolinien, langues locales, l'association Friends of Micronesia prie le Conseil de tutelle de décréter que

1/ On trouvera en annexe au document T/1759 le texte du Pacte visant à établir un commonwealth des îles Mariannes septentrionales en union politique avec les Etats-Unis d'Amérique.

T/PET.10/87

Français

Page 2

le plébiscite, tel qu'il est prévu actuellement, n'est pas un acte légitime d'autodétermination aux termes des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale.

Veillez agréer, etc.

Friends of Micronesia

(Signé) Stephen C. MURRAY
